



# Commune de DORTAN (01590)

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

Affiché le 22 décembre 2017.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h30, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 14 décembre 2017, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Agnès PRUNIAUX Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Alain BRITEL Thierry REBERE - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET Janine DURET
Etaients excusés	André PERRIN (procuration à Jean-Claude GAILLARD) Hélène VIOLY (procuration à Agnès DUBOIS) - Marie-Rose RIZZO Ludovic SAILLARD (procuration à Thierry REBERE) - Anaïs JULLIEN Stéphanie CORNATON - Nicolas RIPPE - Isabelle SERRAND (procuration à Marianne DUBARE)
Secrétaire de séance	Janine DURET
Conseillers en exercice : 19	Présents : 11 Votants : 15

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 27 NOVEMBRE 2017

Le compte rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

### ASSURANCES : PASSATION DES CONTRATS

Jean-Claude GAILLARD informe le Conseil qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour le renouvellement des contrats d'assurances arrivant à échéance le 31/12/2017.

Il précise qu'un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour de nouveaux marchés avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 4 ans.

Il rappelle la nature des différents contrats, à savoir :

- lot 1 : assurance dommages aux biens et risques annexes ;
- lot 2 : assurance responsabilités et risques annexes ;  
*(garantie de la responsabilité générale présentée sous la forme d'un contrat « tous risques sauf » prenant en compte les activités présentes et futures de la collectivité sans déclaration préalable)*
- lot 3 : assurance flotte automobile et risques annexes ;
- lot 4 : assurance protection juridique ;  
*(protection de la collectivité : à la différence du contrat RC, cette assurance n'a pas de vocation indemnitaire. Elle a pour but de garantir les frais divers afférents à un contentieux avec un tiers)*
- lot 5 : assurance des risques statutaires.  
*(décès, accident imputable au service, tous types de maladie, maternité, paternité, adoption. Pas de franchise sauf en maladie ordinaire. Gestion du contrat en capitalisation)*

Il indique que les candidatures ont été analysées et les compagnies d'assurances ont toutes été déclarées « admises à concourir ». Les offres ont été ouvertes et analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation :

- valeur technique : pondération lots 1 à 4 (55 %) et lot 5 (35 %). Adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agissait d'apprécier les réserves et les observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres ;
- tarifs appliqués : pondération lots 1 à 4 (45 %) et lot 5 (35 %) ;



## Commune de DORTAN (01590)

- assistance technique et moyens consacrés à la gestion du contrat (délais de réponse, mise en place d'un interlocuteur unique, modalités de règlement des sinistres, etc.) : pondération lot 5 (30 %).

Jean-Claude GAILLARD ajoute que le Cabinet ARIMA CONSULTANT ASSOCIES est venu présenter son analyse le 15 décembre 2017 aux membres de la Commission d'appel d'offres, réunis pour avis.

Il propose de retenir, suite au classement des offres proposé, les compagnies d'assurances suivantes :

Lots	Assureurs et offres	Montant TTC primes annuelles	
N° 1 « dommages aux biens et risques annexes »	GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE 50 rue de St Cyr 69251 LYON CEDEX 09	- Formule alternative (franchise de 1000 €) - Coût HT au m <sup>2</sup> : 0.2585 €	5 301.52 €
N° 2 « responsabilités et risques annexes »	SMACL ASSURANCES 141 av. Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 09	- Formule de base - Taux HT : 0.26 %	1 275.30 €
N° 3 « véhicules et risques annexes »	SMACL ASSURANCES 141 av. Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 09	- Formule de base (franchise de 150 € véhicules légers et 300 € véhicules lourds) - PSE1 auto collaborateurs	2 924.82 €
N° 4 « protection juridique Collectivité et protection fonctionnelle agents et élus »	SMACL ASSURANCES 141 av. Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX 09	- Formule de base - Protection juridique (388.40 € TTC) - Protection fonctionnelle (131.35 € TTC)	519.75 €
N° 5 « prestations statutaires »	GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE 50 rue de St Cyr 69251 LYON CEDEX 09	- Formule de base agents CNRACL : taux 5.24 % (13 450.56 € TTC) - PSE1 agents IRCANTEC : taux 1.16 % (860.38 € TTC)	14 310.94 €

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### POSITIONNEMENT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

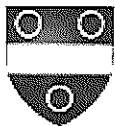
Mme le Maire informe que le Conseil municipal doit prendre position sur l'organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018.

Elle précise qu'il y a une grande tendance des parents pour un retour à la semaine de 4 jours, cette question devant être discutée en Conseils d'écoles le 9 janvier 2018.

Elle rappelle que le retour à la semaine de 4 jours implique l'abandon des TAP et qu'un dossier devra être présenté à la Direction Académique des services de l'Education Nationale de l'Ain qui doit se réunir fin janvier 2018.

**Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE du retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.
- PROPOSE à Mme la Directrice Académique des services de l'Education Nationale de l'Ain une nouvelle organisation du temps scolaire pour l'école maternelle « La Source Bleue » et l'école élémentaire « Les Cascades » comme suit :



## Commune de DORTAN (01590)

- lundi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- mardi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- jeudi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30
- vendredi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30

### QUESTIONS DIVERSES

1. CCHB : un arrêté préfectoral du 13/12/2017 décide la transformation en Communauté d'agglomération avec la nouvelle dénomination « Haut-Bugey Agglomération ».
2. Opération façades : remerciements de Mme JANTET Eliane pour la subvention accordée.
3. Fonds Solidarité Logement : remerciements du Conseil départemental pour l'adhésion de la Commune à ce dispositif.
4. France Adot 01 : cette association ayant pour objet le don d'organes, de tissus humains et de cellules issues de la moelle osseuse invite les membres du Conseil municipal à son assemblée générale du 24/03/2018 à 15h à Valexpo OYONNAX.
5. Duobus : 5 navettes sont mises en place au départ de DORTAN (Cité, Mairie, rue Bellevue) avec arrivée à OYONNAX point B et gare SNCF.
6. Parc naturel régional Haut-Jura : une réunion sur la valorisation du bois local dans la construction sera organisée le jeudi 08/02/2018 à la salle des fêtes de DORTAN.

La séance est levée à 20h15.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,  
Janine DURET

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.